

## Déclaration liminaire de la CAP de catégorie B du 24 novembre 2010

Cette CAP est pour les élus de **F.O.-DGFIP** l'occasion d'évoquer plusieurs points :

Initialement dédiée à l'examen des recours en révision de note, nous ne l'oublierons pas, elle intervient dans le courant du mois qui doit permettre aux agents de suivre sur leur bulletin de salaire leur reclassement dans le NES.

Poudre aux yeux à effet temporaire ou succédané de Père Noël, l'effet escompté arrive au bon moment mais n'efface pas les autres effets beaucoup moins scintillants !

Effets pervers du NES, on y retourne une fois de plus dans la douleur et on s'interroge avec un sentiment bien amer : pourquoi prôner une harmonisation par le haut et une carrière qui booste les agents si certains sont laissés au bord de la route ?

Nous l'avions signalé à de nombreuses reprises, nous aurions bien voulu nous tromper mais aujourd'hui la mise en application du NES suscite beaucoup de réactions, d'incompréhension voire d'amertume pour tous ceux qui se considèrent comme les laisser pour compte du NES :

- En effet si la précipitation dans la mise en place de ce nouvel espace statutaire au 1<sup>er</sup> septembre 2010, date qui ne s'imposait pourtant pas explique un bouleversement du calendrier, rien ne justifie que certains y perdent beaucoup.

C'est pourtant le cas des contrôleurs 2<sup>ème</sup> classe remplissant les conditions statutaires pour le TA à 1<sup>ère</sup> classe et devant atteindre les 5 ans d'ancienneté dans le cadre B entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2010.

Ils sont tout simplement exclus du TA 2010 et devront attendre le TA 2011.

Conséquence : tous ceux qui remplissent les conditions d'âge (58 ans et +), c'est le cas notamment de la plupart des lauréats de la LA de C en B 2005, vont perdre une année complète pour le TA à CP.

Certains ne l'atteindront même pas avant leur départ en retraite.

Comment peut-on aujourd'hui encore parler d'une harmonisation par le haut qui profite à tous les agents de la nouvelle administration fusionnée DGFIP ?

Deuxième sujet de rancœur et d'amertume : le non transport de l'ancienneté des contrôleurs principaux au 7<sup>ème</sup> échelon qui ont été reclassés au 9<sup>ème</sup> échelon de la nouvelle grille avec une ancienneté acquise dans la limite de trois ans, c'est-à-dire qu'ils peuvent au mieux être reclassés au 10<sup>ème</sup> échelon de la nouvelle grille de CP.

Peut-on une fois encore oser prononcer les termes d'harmonisation vers le haut ?

Pour quel motif autre que budgétaire justifie t'on d'une telle discrimination ?

Les agents étaient demandeurs d'une réforme propre à leur catégorie qui, enfin, prendrait en compte les spécificités de leurs missions : reconnaissance légitime à la hauteur des tâches qui leurs sont confiées et qu'ils assument très largement comme le montre justement les comptes rendus d'évaluation produits chaque année.

Au lieu de cela, cette stagnation ne crée que rancœur et insatisfaction à la hauteur du mépris dont ils estiment faire l'objet par une telle mesure.

C'est, une fois encore, indigne d'une toute nouvelle administration de la DGFIP !

Et enfin, dernier effet freeze mais pas cool non pas du NES mais des nouveaux statuts : la liste d'aptitude de B en A.

Avant la publication des nouveaux statuts les conditions pour pouvoir y prétendre étaient :

- Être âgé de 40 ANS.
- Justifier de 9 ans dans la Fonction Publique.
- Justifier de 5 ans en catégorie B.

Avec les nouveaux statuts :

- Suppression de la condition d'âge.
- Justifier de 15 ans de services publics.
- Justifier de 8 ans en catégorie B.

Quel motif autre que budgétaire peut-on apporter à cela ?

Devant l'ampleur de ce mécontentement, **F.O.-DGFIP** a décidé de mettre en œuvre une action qui se fera l'écho des revendications des agents sur le terrain et dans tous les services.

Enfin, rappelons à l'occasion de cette CAP de recours en révision de note, que nous avons bien reçu les nouvelles propositions de l'administration après la suspension du premier GT sur ce thème.

**F.O.-DGFIP** sera très vigilant quant à l'examen de ces propositions car nous exigeons un système de notation basé uniquement sur la valeur professionnelle de l'agent avec le maintien d'une note chiffrée afin que chacun puisse se situer mais sans contingentement.

C'est aussi pour nous l'occasion d'évoquer le mouvement de mutation au 1<sup>er</sup> avril 2011, mouvement aujourd'hui propre à la filière gestion publique avant la mise en place des nouvelles règles de gestion.

Beaucoup de demandes prioritaires, beaucoup de situations difficiles et assez peu de lisibilité en terme de vacances de poste montrent que l'exercice est difficile mais impacte très profondément la vie et les préoccupations des agents ...

C'est tout l'enjeu des discussions à venir tant sur le choix d'un dispositif cible que sur un dispositif de convergence propre à satisfaire tous les agents.